

DIVISION DE LYON

Lyon, le 7 Juin 2010

N/Réf. : CODEP-LYO-2010-30305

Monsieur le directeur
EDF-CNPE de SAINT-ALBAN

BP 31
38550 – SAINT MAURICE L'EXIL

Objet : Inspection de *EDF/CNPE de Saint-Alban*
Identifiant de l'inspection INS-2010-EDFSAL-0007
Thème : Service d'inspection reconnu (SIR)

Réf. : Loi n°2006-686 du 13 juin 2006

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de ses attributions, l'ASN a procédé à une inspection de votre établissement de Saint-Alban le 27 mai 2010 sur le thème du service d'inspection reconnu.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par l'inspecteur, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 27 mai 2010 a porté sur le service d'inspection reconnu (SIR) qui a notamment en charge les équipements sous pression réglementés. Cette visite s'inscrit dans le cadre des visites approfondies obligatoires entre deux audits de reconnaissance.

Les inspecteurs ont examiné les mesures correctives prises après les deux inspections de 2009. Ils ont également examiné l'organisation en place pour prendre en compte le retour d'expérience et enfin ils ont examiné des plans d'inspection. Pour ces derniers les examens ont surtout concerné les plans d'inspection relatifs aux tuyauteries.

L'organisation du SIR est bien en place et efficace. Les investigations des inspecteurs ont abouti à la rédaction de trois fiches de remarques.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces trois points annexés à la présente dans un délai qui n'excédera pas deux mois, sauf avis contraire.

Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
l'adjoint au chef de la division de Lyon,
signé par
O VEYRET**

